

*Communiqué du 2 juin 2017*

**L'ADMD prend acte de la décision du Conseil Constitutionnel et rappelle que la loi Claeys-Leonetti, en refusant toujours d'entendre les patients, maintient les situations dramatiques de fin de vie telles que les connaissent Vincent Lambert et la petite Marwa.**

La nécessité, une fois encore, de recourir à la justice pour préciser la loi française sur la fin de vie montre combien la mouture 2016 de la loi de 2005 introduit la confusion et maintient les personnes en fin de vie et leurs proches dans un état d'incompréhension.

L'Association pour le Droit de Mourir dans la Dignité rappelle sa revendication constante de mettre la volonté du patient au cœur de toute décision de fin de vie. Que cette volonté soit exprimée oralement ou ait été prévue antérieurement dans des directives anticipées.

En l'absence d'une telle expression directe, c'est l'avis de la personne de confiance, désignée par le patient, qui doit primer. Et en l'absence, la famille doit pouvoir décider.

Mais une décision qui serait prise par la famille, pour être incontestable et éviter des querelles devant les tribunaux, nécessite préalablement de hiérarchiser les membres de la famille, comme les Belges l'ont fait dans leur loi de 2002 sur la légalisation de l'euthanasie. Cette demande de hiérarchisation avait été formulée lors de la discussion sur le texte de loi Claeys-Leonetti : une demande faite par l'ADMD et portée par la députée de Paris Fanélie Carrey-Conte.

Malheureusement, une fois encore, le docteur Leonetti a souhaité maintenir un dispositif législatif qui conserve leur pouvoir à des médecins (qui, dans les Urgences, ne connaissent jamais les patients et leurs souhaits) ; cet entêtement à refuser de donner au patient le pouvoir sur sa propre vie et sur sa propre fin de vie entretient les drames tels que les vivent Vincent Lambert ou la petite Marwa.

Jean-Luc Romero, président de l'ADMD, demande au nouveau président de la République, Emmanuel Macron, de rouvrir sans délai le travail parlementaire sur la question de la fin de vie ; lui qui déclare « souhaiter choisir sa fin de vie » (C8 – Punchline – lundi 26 mars 2017).